# LES LIVRES DES VAUDOIS

PAR

## ANNE-CLAIRE JOLLIOT-BRENON

#### INTRODUCTION

#### LES VAUDOIS DU PIÉMONT

Le mouvement vaudois, qui avait connu une large expansion en Europe au XIII<sup>e</sup> siècle, ne subsistait plus, au xv<sup>e</sup> siècle, que dans quelques foyers isolés dont le plus important sans doute et le plus durable fut celui des Alpes cottiennes. C'est de cette communauté établie à la limite du Dauphiné et du Piémont que proviennent les Livres des Vaudois qui font l'objet de cette étude; ils contiennent toute la littérature vaudoise qui soit parvenue jusqu'à nous : une littérature simple, essentiellement religieuse, écrite dans leur langue pour les habitants des villages vaudois.

Le pays. — La communauté vaudoise du Piémont était établie dans un ensemble de vallées assez complexe qui, aux xve et xvie siècles, se partageaient entre le duché de Savoie-Piémont et le Dauphiné. Les quatre principales vallées vaudoises sont le Val de Pragela, le Val d'Angrogne, le Val de Luserne et le Val Cluson.

Les hommes. — Les habitants des Vallées écrivaient, aux xve et xvie siècles, en un dialecte provençal, mais il est difficile de déterminer s'ils étaient les descendants d'autochtones convertis par des prédicateurs vaudois venus de Lombardie, ou les petits-fils d'émigrés du Midi de la France qui se seraient réfugiés en Piémont au moment de la guerre des Albigeois.

L'histoire. — Aux xive et xve siècles, alors que les poursuites méthodiques de l'Inquisition et de certains souverains extirpaient le Valdéisme de presque toute l'Europe, la communauté piémontaise traversa, elle aussi, mais surmonta toute une série de persécutions dont les phases les plus virulentes se situèrent à la fin du xive et à la fin du xve siècle. Au début du xvie siècle, une paix relative sembla s'instaurer dans les vallées; c'est alors que, peu à peu, la Réforme gagna les communautés vaudoises du Piémont.

L'historiographie. — Les deux premiers historiographes des Vaudois furent deux pasteurs protestants qui, au XVIIe siècle, s'efforcèrent de démontrer que les Vaudois n'avaient eu à modifier en rien leurs doctrines pour adhérer à la Réforme et que, telle, leur foi remontait à l'Église chrétienne primitive. Il s'agit de Jean-Paul Perrin dont les deux livres, Histoire des Vaudois et Histoire des Chrestiens albigeois, parurent ensemble à Genève en 1618, et de Jean Léger qui publia à Leyde en 1669 son Histoire générale des Églises évangéliques des Vallées de Piémont ou vaudoises.

Malgré la série de falsifications que les deux historiographes furent amenés à commettre pour appuyer leur thèse, ces deux ouvrages restent essentiels, car

ils sont les premiers à être fondés sur les Livres des Vaudois.

But de cette étude. — Nous nous proposons de tenter une étude d'ensemble de tous les manuscrits vaudois, travail qui n'a jamais été effectué depuis Perrin et Léger. Nous nous efforcerons ensuite de mettre un peu de clarté dans l'énorme et compacte masse des textes que ces livres contiennent.

## PREMIÈRE PARTIE

## LES MANUSCRITS VAUDOIS

# CHAPITRE PREMIER

## **GÉNÉRALITÉS**

Les Vaudois du Piémont nous ont laissé une trentaine de manuscrits, dont vingt-quatre se présentent comme des recueils de textes littéraires. Nous n'étudierons pas les recueils de documents, pièces et chartes diverses, rédigés en latin.

La première description des manuscrits vaudois a été réalisée par Perrin, dans la première partie de son ouvrage; elle fut reprise et complétée par Léger. Parmi les manuscrits ainsi décrits, nous pouvons reconnaître un grand nombre de ceux qui feront l'objet de notre étude. Plusieurs des manuscrits décrits par Léger ont été perdus; en revanche, il ignorait certains de ceux dont nous disposons aujourd'hui.

Les vingt-quatre livres vaudois se répartissent entre sept bibliothèques européennes; ils n'en forment pas moins un tout, par leur communauté d'origine et l'identité de leur forme.

#### CHAPITRE II

#### DESCRIPTION DES MANUSCRITS

Manuscrits de Cambridge. — Les six manuscrits conservés à Cambridge portent respectivement des cotes : Dd XV 29 (Ca A), Dd XV 30 (Ca B), Dd XV 31 (Ca C), Dd XV 32 (Ca D), Dd XV 33 (Ca E) et Dd XV 34 (Ca F) du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Université.

Ces livres furent déposés en 1658 à la Bibliothèque de Cambridge par Samuel Morland, commissaire de Cromwell auprès du duc de Savoie, qui les avait lui-même reçus de Jean Léger, pasteur dans les Vallées vaudoises, et y furent oubliés jusqu'à ce que le bibliothécaire Bradshaw les reconnût, en 1864.

Les manuscrits A, B, C et D de Cambridge sont des recueils de sermons et traités moraux divers, datant de la fin du xve siècle et du début du xvie. Le manuscrit E, unique en son genre, est peut-être le livre « scolaire » d'un enfant. F est une Bible vaudoise, remontant sans doute à la fin du xive siècle ou au début du xve.

Manuscrit de Carpentras. — Le manuscrit 8 de la Bibliothèque Inguimbertine de Carpentras est une Bible du XIV<sup>e</sup> siècle, le plus ancien des manuscrits vaudois. De sa provenance, nous savons peu de chose. Elle fut donnée au XVIII<sup>e</sup> siècle à la bibliothèque de la ville par l'évêque Inguimbert.

Manuscrit de Dijon. — Le manuscrit 234 de la Bibliothèque municipale de Dijon est un recueil de sermons et traités moraux du début du xvie siècle, qui semble provenir du Languedoc et a été acheté par la Bibliothèque de Dijon à une collection privée.

Manuscrits de Dublin. — La Bibliothèque de Trinity College à Dublin possède neuf manuscrits vaudois, qui portent respectivement les cotes : A 6 2 (Du 2), A 6 10 (Du 10), A 4 13 (Du 13), C 4 17 (Du 17), C 5 18 (Du 18), C 5 21 (Du 21), C 5 22 (Du 22), C 5 25 (Du 25) et C 5 26 (Du 26) du catalogue.

Cette collection de manuscrits avait été réunie par l'archevêque d'Armagh, James Ussher, qui les avait achetés à un inconnu qui les tenait lui-même de Jean-Paul Perrin. Ce dernier, qui les décrit dans son *Histoire des Vaudois*, nous apprend qu'ils avaient été recueillis par un pasteur dans le Val de Pragela.

La collection vaudoise fut réunie à la Bibliothèque de Trinity College à la mort d'Ussher et y fut oubliée jusqu'à ce que le bibliothécaire J. H. Todd, en 1865, exhumât sept d'entre eux. Un huitième, A 6 2, fut retrouvé par le bibliothécaire T. K. Abott et le neuvième, A 6 10, par M. Esposito en 1917.

Le manuscrit Du 2 est un épais recueil de traités et sermons daté de 1520. Du 10, de la fin du xive siècle, n'est pas un livre vaudois mais cathare, et ne contient que deux traités. Du 13 est une Bible vaudoise, portant la date de 1522. Du 17 est une transcription, faite pour l'archevêque Ussher, de trois traités vaudois. Du 18 est une collection de lettres et documents relatifs aux échanges de vues qui eurent lieu, au début du xvie siècle, entre Vaudois et protestants. Du 21 est un recueil de traités et de poèmes vaudois, du début du xvie siècle.

Du 22 est un épais recueil de sermons et traités, daté de 1524. Du 25 contient des lettres et documents qui nous renseignent sur les relations qui existaient à la fin du xvie siècle entre Vaudois du Piémont et mouvements hussites de Bohême; ce manuscrit date de la première moitié du xvie siècle. Du 26, très proche de Du 22, est daté de 1523.

Manuscrits de Genève. — La Bibliothèque publique et universitaire de Genève possède cinq manuscrits vaudois, qui portent respectivement les cotes : 206 (Ge 6), 207 (Ge 7), 208 (Ge 8), 209 (Ge 9) et 209a (Ge 9a) du catalogue. On ne connaît à peu près rien de leur provenance. La plus ancienne description que nous en ayons est celle du bibliothécaire Jean Senebier qui, en 1779, ne savait déjà plus qu'ils étaient vaudois.

Ge 6 et Ge 7 sont des recueils de sermons et traités de la fin du xv<sup>c</sup> siècle. Ge 8, qui date du milieu du xv<sup>e</sup> siècle, ne contient qu'une seule œuvre. Ge 9, son contemporain, est un recueil de traités moraux et Ge 9a, de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, est un recueil de sermons et de traités dont certains sont rédigés en latin.

Manuscrit de Grenoble. — Le manuscrit 43 de la Bibliothèque municipale de Grenoble est une Bible vaudoise remontant à la fin du xive ou au début du xve siècle. Ce manuscrit fut donné en 1771 à la bibliothèque.

Manuscrit de Zurich. — Le manuscrit C 169 de la Bibliothèque centrale de Zurich est une Bible vaudoise du milieu du xvie siècle, provenant du Val de Pragela et donnée en 1692 à l'Université de Zurich par le pasteur G. Malanot.

#### CHAPITRE III

## CARACTERES D'ENSEMBLE DES MANUSCRITS VAUDOIS

Caractères externes. — Les manuscrits vaudois se répartissent en deux groupes selon leur matière subjective.

Les manuscrits sur parchemin : Ca b, Ca D, Ca F, Car, Du 10, Du 13, Du 26, Ge 6, Ge 7 et Gre sont en général les plus anciens; ils s'échelonnent du xive siècle au début du xvie; ce sont aussi les mieux écrits, les plus soignés et les mieux décorés.

Les manuscrits sur papier sont en général les plus récents; ils s'échelonnent entre la fin du xve siècle et le milieu du xviie. Leur écriture est irrégulière et désordonnée le plus souvent, et ils ne sont presque jamais décorés.

Langue, graphies, abréviations. — La langue vaudoise, identique dans tous les manuscrits, est un dialecte provençal.

Les graphies sont extrêmement flottantes et irrégulières. Certaines variantes, cependant, présentent un intérêt philologique, car elles placent le vaudois à la frontière des parlers provençaux et franco-provençaux.

Les abréviations sont très nombreuses, identiques dans tous les manuscrits, mais très diverses; certaines sont très frustes, mais d'autres « cultivées », dans la tradition de la pecia.

Conclusion. — Les manuscrits vaudois peuvent se répartir en trois catégories : les Bibles vaudoises, les recueils de lettres et documents et enfin les recueils de traités et sermons, qui contiennent la littérature vaudoise proprement dite.

# DEUXIÈME PARTIE LA LITTÉRATURE VAUDOISE

#### CHAPITRE PREMIER

#### LES TEXTES

La littérature vaudoise, d'inspiration assez uniforme, est en elle-même un genre; il est possible cependant d'y reconnaître trois sortes de textes : les Bibles et les sermons liturgiques; les traités moraux ou théologiques, en prose et en vers, et enfin les textes non vaudois.

La distinction opérée entre sermons et traités est un peu artificielle et incommode; les traités, écrits dans le même style « parlé » que les sermons, s'organisent très souvent autour de citations bibliques; quant aux sermons, il est bien rare qu'ils ne débordent pas le simple commentaire liturgique.

Table des traités moraux et théologiques. — Nous sommes en présence d'environ quatre-vingt-six textes différents, dont certains sont de véritables traités, longs, structurés et bien membrés, et d'autres de simples paragraphes.

Table des textes bibliques et des sermons liturgiques. — Les cinq Bibles vaudoises ne contiennent que le Nouveau Testament, avec quelques fragments des livres sapienciaux. Nous avons conservé également trois lectionnaires vaudois, plus ou moins développés. Les sermons commentant des passages de la Bible et les sermons « liturgiques » correspondant à l'épître et à l'évangile de chaque dimanche dépassent le nombre de deux cents.

Table des textes non vaudois. — Une dizaine de pièces sont rédigées en français et en latin, parmi lesquelles certaines sont la traduction de textes vaudois, mais d'autres des poèmes et opuscules très variés.

## CHAPITRE II

#### THÈMES ET SOURCES

Les textes littéraires vaudois portent l'empreinte de deux phases successives, dont la seconde est, dogmatiquement, beaucoup plus hétérodoxe que la première. Il est incontestable qu'à son origine le mouvement vaudois ne s'éloignait

guère des doctrines catholiques. C'est avant tout parce qu'ils s'arrogeaient le droit de prêcher que l'Église rejeta les Vaudois de son sein. La littérature vaudoise porte les traces de cette période, dans bon nombre de traités inspirés, imités ou même traduits d'ouvrages catholiques.

Au xve siècle, cependant, la littérature vaudoise subit manifestement f'influence des idées hussites, et cela peut-être par l'intermédiaire des Vaudois de Bohême, peut-être par la voie des missionnaires d'Europe centrale. Preuves et témoignages abondent, jusque dans nos manuscrits, de l'adhésion des Vaudois, en butte à de continuelles persécutions, aux idées hussites, plus radicalement réformatrices. Nous constatons de fait qu'une partie des traités vaudois offrent une dogmatique beaucoup moins orthodoxe que les premiers et une critique beaucoup plus virulente du clergé catholique; certains même sont inspirés directement, voire traduits, d'ouvrages hussites connus.

Il est presque impossible de saisir l'histoire de la littérature vaudoise avant d'avoir pu étudier à fond chacun des textes qui la composent; c'est pourquoi nous en avons dressé un tableau par thème, en tenant compte, pour le plus grand nombre de textes possible, de la succession des deux phases d'influence; il importe cependant de souligner à quel point les différents thèmes s'interpénètrent : il est difficile, par exemple, de parler de la morale vaudoise sans évoquer l'eschatologie.

Doctrine. — Les Vaudois nous ont laissé plusieurs grands traités dogmatiques; certains émanent de la période d'influence catholique de leur littérature, comme la version vaudoise de la Somme le Roy, traduite de l'ouvrage de Frère Laurent; d'autres résultent de la période d'influence hussite, comme l'Exposé de Doctrine chrétienne, inspiré en grande partie de la Confession des Taborites (1431).

Le chapitre des dix commandements est presque identique dans ces deux traités; cette constatation montre à quel point la littérature vaudoise forme un bloc peu pénétrable, du fait de ses remaniements et interpénétrations réciproques.

L'Exposé de Doctrine chrétienne, comme la Confession taborite, reconnaît sept sacrements, mais remplace la confirmation, « manquant de fondement dans les Écritures », par l'imposition des mains.

Tous les textes vaudois acceptent le sacrement du baptême, à la différence du traité cathare de *la Gleisa de Dio*, pour lequel l'imposition des mains est le seul vrai baptême.

L'interprétation vaudoise de l'eucharistie est assez floue. Les Vaudois, semble-t-il, nient moins catégoriquement le transsubstantiation que les Taborites. Le texte de l'Exposé de Doctrine chrétienne se situe sans doute à la charnière des influences catholique et hussite sur ce point particulier.

Nous possédons six copies différentes du chapitre sur la pénitence de l'Exposé vaudois et il semble que certaines d'entre elles portent des « contradictions internes », qui seraient autant de réminiscences d'un état du traité antérieur à l'empreinte hussite qui lui a été apposée. Cette remarque s'ajoute à celle que nous avons formulée au sujet de l'eucharistie. Quoi qu'il en soit, toutes les copies de l'Exposé de Doctrine chrétienne, comme la Confession des Taborites, font la distinction entre la pénitence intérieure, adressée silencieusement à Dieu, nécessaire et suffisante au salut, et la confession auriculaire qui

n'a valeur que de conseil, à la condition que le prêtre choisi soit un « bon prêtre ». C'est Dieu seul qui, au terme de la première pénitence, accorde l'absolution.

Dans un autre traité vaudois, le *De impositione penitencie*, toute valeur est accordée au contraire à l'absolution conférée par le prêtre, ce qui est un témoignage de la période où les Vaudois ne s'étaient pas encore foncièrement écartés du dogme romain.

Le refus du purgatoire est un trait distinctif de la dogmatique vaudoise. Il est clairement formulé dans l'Exposé de Doctrine chrétienne, en un chapitre extrait en grande partie de la Confession taborite et contenant des citations fournies de Jean Huss lui-même, mais il est remarquable qu'aucun des nombreux textes eschatologiques vaudois, qui traitent abondamment de l'enfer et du paradis, ne parle jamais du purgatoire. Ce refus du purgatoire est donc peut-être chez les Vaudois antérieur à l'influence hussite.

L'inexistence du purgatoire rend inutiles les prières pour les morts et absurdes les indulgences.

Les lettres et documents de la période de rapprochement entre Vaudois et protestants sont également intéressants sur le plan dogmatique, car les Vaudois ont soumis aux Réformés un certain nombre de problèmes de doctrine, ce qui nous renseigne sur les positions respectives et conciliables des deux religions. Les actes du synode d'Angrogne, contenus avec tous ces documents dans le manuscrit Du 18, nous montrent que dans les années 1530-1532 les Vaudois avaient accompli un premier pas vers la Réforme, rejetant totalement la confession auriculaire et n'acceptant plus que deux sacrements, le baptême et l'eucharistie.

Morale. — La morale vaudoise se distingue très peu de la morale catholique, sauf peut-être dans son aspect pratique. Elle enseigne, en effet, de façon absolue, le mépris de ce monde en proie à l'Antéchrist et aux suppôts du diable.

De nombreux traités vaudois sont consacrés aux vertus et aux vices. Très orthodoxes, ils distinguent les vertus théologales et cardinales des « autres » vertus ou grâces, qui sont autant d'échelons en direction du paradis. Ils distinguent de même les péchés capitaux et mortels des « autres » péchés, parmi lesquels les péchés commis par la langue ont une place spéciale.

La prière apparaît à plusieurs reprises comme une grâce essentielle : c'est elle qui ouvre la voie de la vertu. Il est à noter cependant que la prière principale des Vaudois semble avoir été le *Pater*. Nous possédons cinq versions et dix copies de *Glosa Pater*, ou commentaires de l'oraison dominicale. La première de ces versions est particulièrement intéressante; il en existe cinq copies; les plus anciennes d'entre elles affirment la doctrine de la transsubstantiation, que réfutent longuement les plus récentes au profit de l'interprétation symbolique de la Cène. Nous trouvons ici un nouveau reflet de l'évolution que connut la dogmatique vaudoise.

La morale pratique des Vaudois est ascétique et de tendance eschatologique; elle n'enseigne à l'homme qu'à se conduire dans l'attente du Jugement dernier, n'exhorte au bien qu'en agitant des promesses de récompense et des menaces de châtiment.

Eschatologie. — L'eschatologie n'est absente que d'un bien petit nombre de traités vaudois. Quel que soit leur sujet, le Jugement dernier se profile en

arrière-plan. Plusieurs textes sont cependant consacrés spécialement à l'eschatologie.

Ils nous enseignent que les Vaudois puisaient dans les continuelles persécutions qu'ils subissaient la preuve qu'ils vivaient dans le monde de l'Antéchrist et que la fin des temps était proche. Leur Église était la véritable Église chrétienne, puisque, entre persécuteurs et persécutés, les chrétiens sont toujours les persécutés; cette Église qui les persécutait était donc celle de l'Antéchrist. Mais persécutions et tentations leur étaient envoyées par Dieu comme autant d'épreuves nécessaires pour que les bons puissent se distinguer des méchants.

L'image que les Vaudois se faisaient du Jugement dernier était toute catholique. Les textes qui la décrivent, principalement les sermons Judici, s'inspirent largement de certains écrits de saint Augustin, comme les De extremo judicio sermones tres, et d'Isidore de Séville.

Pour les Vaudois il n'existait que deux issues au Jugement : l'enfer pour les méchants et le paradis pour les bons. Nombreux sont les textes qui célébrent l'allégresse des élus, les douze joies du paradis, ou dressent un sombre tableau des douze peines de l'enfer.

Bible et liturgie vaudoises. — Les Bibles vaudoises qui, il faut le souligner, ne contiennent que le Nouveau Testament, sont au nombre de cinq, réparties en deux familles : les Bibles de Carpentras et de Dublin d'une part, celles de Cambridge et de Grenoble, de l'autre. La Bible de Zurich, plus tardive, a été copiée sur un original retouché d'après la Bible d'Erasme (1516). Les Bibles vaudoises semblent avoir une origine commune avec les Bibles provençales.

Trois lectionnaires sont parvenus jusqu'à nous. L'un d'eux reproduit un lectionnaire hussite de Prague; les deux autres sont dans la tradition des lectionnaires catholiques des xve et xvie siècles.

#### CHAPITRE III

#### CHOIX DE TEXTES VAUDOIS

Nous avons choisi trois textes de thème eschatologique : les traités de li Perilh et de las Tribulacions, et l'ensemble de sermons Judici.

Le traité de li Perilh est copié dans trois manuscrits. Nous avons transcrit, l'une après l'autre, les versions de Du 26 et de Ca D, en indiquant les variantes de Du 22.

Les trois sermons Judici, A, B et C, se répartissent entre trois manuscrits; nous avons transcrit A d'après Du 8, qui seul le contient; B d'après Ge 6, en lui annexant la conclusion de Du 26; C, enfin, d'après Du 2.

Le traité de las Tribulacions est formé de six textes, A, B, C, D, E et F, répartis entre quatre manuscrits. Nous avons transcrit A d'après Du 22, qui seul le contient; B, d'après les deux manuscrits qui le renferment, Cac et Du 22, car les deux copies sont très différentes; C, d'après le manuscrit de Dijon, en indiquant les variantes de Ca D et Du 22; D, d'après Du 22, qui seul le contient; E et F d'après Di, en relevant les variantes de Ca D.

Ces textes nous ont paru assez caractéristiques de la littérature vaudoise, par leur forme comme par leur contenu. Le style des sermons n'est en rien différent de celui des traités. Les thèmes s'enchevêtrent, les phrases se recoupent, les paragraphes sont remaniés; les citations bibliques abondent et concourent à dresser le tableau d'une vision du monde à la fois sombre et attachante. La littérature vaudoise apparaît comme un tout, une masse compacte, mais on sent qu'elle a été vivante.